

Code de Conduite Fournisseur

Chimie. Pure. Efficace.

Une société du groupe CPH AG

Table des matières

1. Introduction
2. Sujets relatifs au droit du travail
3. Minerais de conflit
4. Environnement / Santé
5. Comportement éthique
6. Concurrence loyale
7. Conflits d'intérêts
8. Obligations légales
9. Pratiques de gestion
10. Diversité
11. Développement continu
12. Respect du code de conduite des fournisseurs
13. Signalement des irrégularités
14. Conformité

1. Introduction

Ce Code de conduite des fournisseurs définit les attentes et les exigences du Groupe Zeochem en matière de pratiques commerciales durables et responsables.

Notre responsabilité s'étend au-delà de nos activités commerciales et exige le respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables, ainsi que des normes les plus élevées en matière d'environnement, d'économie et d'éthique.

Le respect de ces exigences est fondamental pour toute relation commerciale et est obligatoire tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils appliquent ces normes à leurs fournisseurs en amont, partenaires commerciaux et sous-traitants.

Les principes de ce Code de conduite des fournisseurs reposent sur les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment l'élimination du travail forcé, l'élimination du travail des enfants, la promotion de la liberté d'association et de la négociation collective, la protection contre la discrimination et la mise en place de conditions de travail décentes.

2. Droit du travail

Engagement des fournisseurs en matière de droits humains et de normes du travail

Nos fournisseurs accordent la plus haute importance au respect et à la conformité aux droits humains et aux normes du travail internationalement reconnus. Cela inclut un engagement clair interdisant le travail forcé des prisonniers.

Rejet du travail des enfants et du travail forcé

Toutes les formes de travail des enfants et de travail forcé, y compris l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, sont strictement interdites.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils rejettent clairement et sans réserve ces pratiques.

Création d'un environnement de travail respectueux

Nos fournisseurs garantissent un environnement de travail caractérisé par le respect mutuel. Le harcèlement, les abus, les traitements durs ou inhumains, les pratiques illégales et toutes les formes de discrimination n'ont pas leur place dans notre chaîne d'approvisionnement.

Interdiction de la discrimination

La discrimination et le traitement inégal des employés fondés sur le handicap, l'état de santé, l'origine, l'appartenance ethnique, la race, l'âge, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou les convictions sont inacceptables. Nos fournisseurs sont tenus de s'abstenir strictement de telles pratiques et de les prévenir.

Possibilité de signaler les problèmes

Afin de garantir l'intégrité de notre chaîne d'approvisionnement, nous encourageons nos employés et autres parties prenantes à signaler toute pratique potentiellement illégale au travail. Ces signalements sont traités de manière confidentielle, conformément à notre Code des fournisseurs.

Protection de la vie privée et confidentialité

La protection de la vie privée de nos employés et partenaires commerciaux est une priorité absolue. Nos fournisseurs sont tenus de protéger les informations confidentielles, les données et la propriété intellectuelle contre toute utilisation abusive et de respecter la vie privée.

Liberté d'association et droit à la négociation collective

Nos fournisseurs respectent et soutiennent le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, conformément à la législation en vigueur. Nous favorisons une communication ouverte et transparente tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Rémunération et égalité de traitement

Il est essentiel que nos fournisseurs respectent le salaire minimum et la durée minimale du travail fixés par la loi. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les normes locales en matière de rémunération et qu'ils évitent toute forme de discrimination en matière de rémunération.

3. Les minerais de conflit

Produits exempts de minerais de conflit

Nos fournisseurs doivent garantir que les produits qu'ils fournissent au groupe Zeochem sont exempts de métaux extraits de minerais de conflit.

Transparence de la chaîne d'approvisionnement

Nous exigeons de nos fournisseurs une transparence totale de leur chaîne d'approvisionnement et qu'ils veillent à ce qu'aucun minerai provenant de zones de conflit n'entre dans la fabrication de nos produits.

Engagement à éviter les minerais de conflit

Le groupe Zeochem s'engage à éviter les minerais de conflit et soutient un approvisionnement responsable en minerais afin de contribuer au développement durable. Nos fournisseurs sont tenus de partager et de mettre en œuvre cet engagement.

4. Environnement / Santé

Protection des employés, de la santé publique et de l'environnement

Nos fournisseurs sont tenus de protéger les employés, la santé publique et l'environnement contre les risques chimiques, biologiques et physiques.

Réduction des émissions et gestion des déchets

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils minimisent leurs émissions et leurs déchets, et qu'ils recyclent et éliminent les résidus de manière professionnelle.

Utilisation efficace des ressources et technologies respectueuses de l'environnement

Nos fournisseurs utilisent les ressources de manière efficace et emploient des technologies modernes, économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

Sécurité et protection de l'environnement dans la chaîne de production

Nos fournisseurs doivent s'assurer que l'ensemble de la chaîne de production, y compris le développement, l'approvisionnement, la production, le transport, la distribution, l'utilisation et l'élimination des produits, est conçu pour être sûr et économe en ressources, dans le but de protéger et de préserver l'environnement.

5. Comportement éthique

Lutte contre la corruption et intégrité commerciale :

Tolérance zéro pour la corruption

Toute forme de corruption, de pots-de-vin, d'extorsion et de détournement de fonds est strictement interdite.

Interdiction des pots-de-vin

Il est strictement interdit à nos fournisseurs d'offrir, de verser, de promettre ou d'accepter des pots-de-vin, que ce soit directement ou indirectement.

Aucune pratique illégale

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils n'aient recours à aucune pratique illégale pour obtenir un traitement de faveur de la part d'acteurs publics ou privés. Le respect des normes éthiques et juridiques est primordial.

6. Concurrence loyale

Respect du droit de la concurrence et interdiction des pratiques déloyales :

Engagement à respecter le droit de la concurrence

Nos fournisseurs s'engagent à exercer leurs activités dans le strict respect du droit de la concurrence applicable.

Interdiction des pratiques déloyales

Nos fournisseurs s'engagent à ne pas se livrer à des pratiques déloyales, telles que la formation de cartels, la fixation des prix ou l'abus de position dominante, et à ne les tolérer pas. Le respect de pratiques commerciales loyales et transparentes est primordial.

7. Conflits d'intérêts

Prévention des conflits d'intérêts :

Éviter les activités présentant des conflits d'intérêts

Nos fournisseurs ne doivent pas s'engager dans des activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts potentiels.

Transparence des décisions commerciales

Nos fournisseurs doivent s'assurer que leurs décisions et actions commerciales sont exemptes de conflits d'intérêts personnels ou financiers et sont menées en toute transparence.

8. Exigences légales

Conformité aux lois et réglementations applicables :

Nos fournisseurs sont tenus de se conformer pleinement à toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les pays où ils exercent leurs activités. Cela inclut, sans s'y limiter, les réglementations relatives au travail, à l'environnement, à la sécurité des produits et à la protection des consommateurs.

9. Pratiques de gestion

Communication du Code de conduite

Nos fournisseurs s'engagent à communiquer et à diffuser le contenu du présent Code de conduite des fournisseurs à leurs employés, partenaires commerciaux et fournisseurs.

Mise à disposition des ressources

Nos fournisseurs sont tenus de mettre à disposition les ressources internes suffisantes pour répondre aux exigences du présent Code de conduite des fournisseurs.

Confidentialité des informations

Nos fournisseurs doivent traiter les informations fournies par le Groupe Zeochem comme strictement confidentielles et ne doivent pas les divulguer à des tiers non autorisés.

10. Diversité

Promotion de la diversité

Le groupe Zeochem entretient des relations commerciales avec un large éventail de fournisseurs, notamment des entreprises appartenant à des minorités, à des femmes, à des vétérans et à des personnes handicapées de guerre.

Promotion de la diversité par le biais des fournisseurs

Nos fournisseurs sont encouragés à développer des relations avec des entreprises diversifiées et appartenant à des minorités.

11. Développement continu

Idées novatrices

Nos fournisseurs sont encouragés à proposer de manière proactive des idées novatrices susceptibles de contribuer à des améliorations sociales, économiques ou environnementales.

12. Conformité au Code de conduite des fournisseurs

Contrôle de conformité

Le groupe Zeochem se réserve le droit de vérifier la conformité de ses fournisseurs au présent Code de conduite des fournisseurs et peut décider de la mise en œuvre de mesures correctives.

Mesures prises en cas de non-conformité

Le groupe Zeochem se réserve le droit de prendre les mesures appropriées en cas de non-conformité.

13. Signalement des irrégularités

Signalement des problèmes

Si vous avez des inquiétudes ou si vous constatez une violation potentielle du présent Code de conduite des fournisseurs, veuillez signaler ces inquiétudes et les violations potentielles par le biais des canaux de communication internes.

Confirmation

Par la présente, _____(nom de l'entreprise) confirme avoir pris connaissance du Code de conduite des fournisseurs et s'engage à le respecter pleinement.

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____